

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché : Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT
Bd. de la République - B.P. 317 - 47307 VILLENEUVE-SUR-LOT Cedex - Tel : 05-53-41-53-53.

Procédure de passation : Procédure adaptée restreinte (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Remplacement des groupes de production d'eau glacée du Musée de Gajac

Durée du marché : 4 mois

Caractéristiques principales des besoins :

- Marché unique pour remplacement des 6 groupes à absorption ROBUR situés en toiture terrasse par de la production d'eau glacée
- Les prix sont fermes et définitifs.
- 2 variantes possibles (détail dans le CCTP)
- 1 option relative à la récupération d'énergie sur un groupe frigorifique (50Kwfr)
- classement CPV : 45331200-8

Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Acte de candidature - Documents à produire :

- DC1* ou ancien DC4 ou lettre de candidature
- DC2* ou ancien DC5 dûment complété ou attestations s'y rapportant (dont liste des principales références
- Qualification)
- Attestations d'assurances en cours de validité

** Les formulaires type DC sont disponibles sur le site du ministère des finances :*

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Ces documents devront être envoyés par fax au 05.53.49.01.39 à l'attention de Mme BRAIT, adressés par courrier ou déposés **avant le 27 octobre 2011 à 12 heures** à :

Mairie de Villeneuve-sur-Lot - Service des Marchés Publics
Bd de la République - B.P. 317 - 47307 VILLENEUVE-SUR-LOT Cedex

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles et financières, par rapport à la prestation objet de la consultation, sont jugées insuffisantes.

La transmission des candidatures par voie électronique ne sera pas autorisée.

Critères de jugement des offres :

Dans la deuxième phase, après sélection des candidats

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énumérés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 45 %
- Valeur Technique : 45 %
 - Ratio d'efficacité énergétique (EER) (30%)
 - Niveau de garantie constructeur (25%)
 - Niveau sonore (15%)
 - Régulation (15%)
 - Service après vente et engagement sur les délais d'interventions durant la période de garantie (15%)
- Délai de réalisation : 10 %

Renseignements :

- d'ordre administratif : Service des Marchés Publics - Madame BRAIT - tel 05 53 41 51 52
- d'ordre technique : Service Énergie - Monsieur FOUCHARD - tel 05 53 41 51 58 ou 07 86 28 72 80

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 octobre 2011